

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4

L'an deux mille douze
le vingt cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 15/06/2012

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie-Anne CAMBON-BONAVITA qui a donné procuration à Mme Sylvie DREVES, Mme Virginie GOURVENNEC à Mme Martine BIZIEN, Mme Gaële MALGORN à M. Damien DESCHAMPS, M. Francis THERY à M. Jacques LE BRIS.

Affichage en date du : 15/06/2012

Publication de la présente en date du :

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY

Réception en préfecture :

N° 2012-06-10

Objet : Rapport annuel sur les actions de développement social urbain menées dans la commune - exercice 2011.

En vertu de l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007, le Maire présente au Conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre, pour les communes ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain ainsi que leurs conditions de financement.

En 2011, Plouzané a bénéficié du versement de la DSUCS pour un montant de 766 226€.

Critères d'attribution de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Créée en 1991, la DSU est une composante de la dotation globale de fonctionnement. Elle est destinée à compenser les charges supportées par les communes de plus de 10.000 habitants confrontées à des situations sociales défavorables. Plusieurs critères, établis et observés chaque année par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur, permettent de caractériser ces situations sociales:

- Le potentiel financier
- Le nombre de logements sociaux
- Le nombre de personnes bénéficiant des allocations logement
- Le revenu moyen par habitant

Ces critères servent au calcul d'un indice synthétique, par comparaison des données de chaque commune. L'indice permet de déterminer un classement des villes, et leur attribution financière respective.

En 2011, Plouzané se classe ainsi au rang 258 par ordre décroissant de l'indice. Depuis 2001, la commune recule progressivement dans le classement : en 2001, elle se classait au rang 63.

La dernière commune percevant la DSUCS se classait au rang 731.

Le montant de la dotation a augmenté de 1,5% entre 2010 et 2011. Cela a été le cas de toutes les communes classées en-deçà du rang 488. Entre les rangs 489 et 731, la DSU 2011 a été égale à celle perçue en 2010.

Situation sociale de Plouzané au regard du classement DSU

A Plouzané, deux critères sont prépondérants pour l'attribution de la DSU : celui du revenu par habitant, avec un revenu moyen de 11 589€ contre 13 656€ pour les communes de même strate, et le critère « potentiel financier ». Ce dernier indicateur correspond au montant que percevrait la commune si elle appliquait les taux moyens nationaux à ses bases réelles en matière d'impôts directs (taxe d'habitation, taxes foncière, taxe professionnelle), auquel on ajoute la dotation forfaitaire. Pour Plouzané, il est presque deux fois moins élevé qu'au niveau national : 614€ / habitant contre 1 140 au niveau national. Cela signifie que les bases locatives de la commune sont défavorables et expliquent le niveau relativement élevé des taux d'imposition. Avec la suppression de la taxe professionnelle, le mode de calcul de ce ratio est profondément modifié en 2012.

Les indicateurs liés au logement sont moins prégnants dans le calcul de la dotation pour Plouzané, avec une part de logements sociaux inférieure à la moyenne nationale (8,70% contre 22,52% au niveau national) et un nombre d'allocataires logement autour de 38,5% des logements de la commune, contre 53% au niveau national. Il convient toutefois de souligner que les chiffres pris en compte pour le calcul du ratio de logements sociaux ne sont pas les mêmes que ceux de « l'inventaire SRU », qui aboutit à un taux de 14,95% de logements sociaux pour 2011, l'obligation de Plouzané étant d'atteindre 15%. En effet, les calculs pour la DSU reposent sur les données au 1^{er} janvier 2010, et non 2011 ; le « nombre total de logements de la commune » ne correspond pas uniquement aux résidences principales, comme c'est le cas pour le calcul du prélèvement SRU, mais à l'ensemble des logements ; les logements-foyers de personnes âgées et les résidences universitaires sont exclues de la définition des logements sociaux au sens de la dotation de solidarité urbaine. D'où une discordance importante entre les deux ratios.

Actions menées en matière de développement social urbain en 2011 à Plouzané

La municipalité s'efforce d'améliorer la qualité de vie des habitants en faisant porter ses actions sur tous les domaines dans lesquels elle conserve ses compétences : enseignement et formation, culture, sports et jeunesse, aménagement et services urbains, familles, logement et interventions sociales.

1. De grands travaux pour élargir l'offre de services aux familles

2011 a été marquée par les travaux de réhabilitation de l'ancienne école Eric Tabarly en espace intergénérationnel. Ces travaux ont permis la création d'une structure adaptée aux besoins des tout-petits, avec une crèche, une halte-garderie et le relais parents-assistantes maternelles, aussi bien que des jeunes, avec l'hébergement du centre social « la Courte Echelle » dans ces nouveaux locaux.

La majeure partie des travaux a ainsi été payée sur l'année 2011 : 1 640 368€, pour un coût total d'environ 2,150 millions €.

La gestion de la crèche a été confiée à l'association Don Bosco par une délégation de service public. Une première aide financière a été apportée à l'association pour pouvoir démarrer son activité en février 2012 : 41 856€ ont ainsi été versés en décembre 2011.

On peut également relever d'importants travaux sur les toitures des gymnases de Kroas Saliou et du Bourg, afin d'améliorer le confort et la sécurité des utilisateurs de ces structures, notamment les écoliers et collégiens et les membres d'associations sportives. Les dépenses pour ces chantiers se sont élevées à 134 015€ sur l'exercice 2011.

2. Le développement des activités pour les jeunes

Si la création d'une crèche sur la commune a été au cœur du projet municipal depuis 2008, les adolescents et les jeunes ne sont pas oubliés. En plus des activités proposées maintenant chaque été dans les gymnases de la commune par des animateurs diplômés, et de la reconduction de l'animation créée en 2010 par le service municipal de la jeunesse, « la tête et les jambes du Dellec », l'été 2011 a également permis d'organiser deux camps à Landeda, pour un total de 19 jeunes sur deux fois quatre jours. La participation des familles était de 75€ par enfant pour le séjour, et la mairie a perçu une subvention de la CAF du Finistère d'un montant de 800€ pour cette activité.

Par ailleurs, une nouvelle activité à l'année a été créée par la mairie : des cours de hip-hop sont ainsi proposés depuis septembre 2010 aux jeunes âgés de 10 à 15 ans. 12 jeunes ont profité de cette prestation sur l'année scolaire 2010/2011.

Enfin, un nouveau projet à destination des jeunes de plus de 14 ans de la commune a vu le jour en 2011 : le « festival ados » des 8 et 9 mars, pour un budget de 806€. Il s'agissait pour le service de la jeunesse d'organiser un moment culturel fort pour mettre en avant les talents des jeunes : photographes, graphes et autres réalisateurs. Ce festival a notamment permis : une démonstration de hip-hop, une projection de films, la prestation d'un DJ, la réalisation de graphs, la mise en scène d'un théâtre forum et une exposition photos dans le centre culturel, puis au centre social et dans les collèges de la commune.

3. Contribution au développement de la vie associative et culturelle

Avec sa centaine d'associations ou de sections réparties sur l'ensemble de son territoire, Plouzané bénéficie d'un tissu associatif très riche opérant tant dans les domaines culturels et sportifs qu'environnementaux ou sociaux. Elles sont des acteurs prépondérants pour le renforcement du lien social sur la commune. La mairie encourage ces nombreuses associations par des aides directes et indirectes. Pour mémoire, les subventions aux associations et aux OGEC se sont montées en 2011 à 498 K€, hors DSP de la crèche.

L'offre culturelle de la mairie a continué d'offrir aux Plouzanéens un maximum de diversité dans la programmation culturelle. Celle-ci a été rendue plus visible grâce au recrutement d'une chargée de communication au mois de mars 2011. En fin d'année, l'expérience de 2010 a été reconduite avec la présentation d'un spectacle de Noël gratuit pour petits et grands sur la place de l'Hôtel de Ville, dans le quartier de Castel Nevez, qui a à nouveau attiré environ 500 personnes. Le coût de ce spectacle de funambule a été pour la mairie de 5 000€.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 26 juin 2012

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20120626-delib2012-06-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2012

Publication : 29/06/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

